

Compte rendu

CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 février 2026

Présents : Mme BOULIN Laurence, Mme CAMBRELENG Virginie, M. CLAMENT Pierre, M. CORBEFIN Yannick, M. DELIGNAC Matthieu , M. GAVA Max, Mme RODRIGUES Maria, Mme LABONNE Christine, M. TRISTANT Bernard

Absent excusé : M. CASTEL Jean-Pierre,

Procuration :

Convocation envoyée le 29/01/2026

Secrétaire de séance : M. TRISTANT Bernard

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Modification de la délibération de demande de subvention FACIL pour le dossier Jardin public
- Virement de crédit n°1 /2025
- Devis élagage
- Motion de soutien au monde agricole et de défense de l'agriculture Française
- Point sur le dossier photovoltaïque
- Organisation élections municipales
- Questions diverses

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil Municipal,

Il propose au conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Création d'un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- Ventre des Gîtes n°11 – n°12 et n°13
- Modification des dimensions des concessions au nouveau cimetière

Le conseil municipal accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour de la réunion

DELIBERATION 2026/001 AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent permettant de recruter temporairement un personnel pour assister l'employeur communal

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide de :**

d'autoriser le recrutement direct d'un agent contractuel de droit public pour une période allant du 9 mars 2026 au 30 avril 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'employé communal

Cet emploi est équivalent à la catégorie C et correspondra au grade de Adjoint Technique Principal de 1ere Classe

Pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 430

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 du Code général de la fonction publique précité si les besoins du service le justifient.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité/l'établissement ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- **Autorise** le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

DELIBERATION 2026/002 VENTRE DES GITES N°11 – N°12 ET N°13

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de vendre les gîtes n° 11 , 12 et 13. Il informe que les estimations seront faites par 2 ou 3 agences immobilières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'accepter cette proposition

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération

DELIBERATION 2026/003 MODIFICATION DES DIMENSIONS DES CONCESSIONS AU NOUVEAU CIMETIERE

Monsieur le maire expose :

Afin de répondre à un besoin de nouvelles concessions, et de garder une homogénéité dans le cimetière communal, il convient de modifier les dimensions des concessions n° 25 – 26 – 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 -33 et 34, sans modifier ni la durée ni les tarifs.

Les concessions portant les numéros 25 – 26 – 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 -33 et 34 seront réduites à 1.60 m x 2.90 m au lieu de 2.90 m x 2.50 m.

Il convient de modifier le plan du cimetière existant pour tenir compte du réaménagement qui sera réalisée.

Monsieur le Maire prendra contact avec un géomètre pour élaborer le nouveau plan.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de:

- Donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18/12/2025

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2026/004 MODIFIANT LA DELIBERATION 2025/028 DEMANDE DE LA SUBVENTION FACIL AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait fait une demande de subvention au conseil départemental au titre de l'exercice 2026 pour création d'un jardin public comprenant

- Un city stade couvert avec un bâtiment photovoltaïque (investissement porté par un privé)
- Un terrain de boules couvert avec un bâtiment photovoltaïque (investissement porté par un privé)
- Terrassement pour les deux bâtiments et aménagement de l'espace enherbé et du chemin piétonnier
- Eclairage LED des 2 bâtiments photovoltaïques
- Réfection des courts de tennis : peinture et changement de grillage
- Construction d'une tour Eiffel et d'un moulin Rouge pour agrémenter le jardin public
- Création d'une terrasse couverte pour le commerce multiple pour augmenter l'attractivité

Il précise que pour réaliser ces travaux, la commune a sollicité l'aide de l'Etat « DETR » qui a été accordée pour un montant de 37 065.86 €

le coût estimatif de l'opération :

- Terrassement : 51 219.50 €
- Pose Cuve : 5 300.00 €
- Pose d'un géotextile : 1 320.00 €
- Réalisation de tranchée et raccordement : 3 200.00 €
- Bâtiments photovoltaïques
- Eclairage solaire : 5 833.35 €
- Courts de tennis : 19 500.00 €
- Régénération courts de tennis : 8 500.00 €
- Terrasse commerce multiple : 9 695.25 €
- Travaux aménagement talus : 8 780.00 €
- Aménagement tout Eiffel et moulin Rouge : 10 000.00 €
- Travaux Connexes : 9 124.63 €
- Bâtiments communaux et peinture
- Aménagement paysager : 1 964.80 €

Coût total : 134 437.53 € HT soit 161 325.04 € TTC

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier la demande de subvention au titre de l'exercice 2026 comme indiqué ci-dessus .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'entreprendre cette opération d'investissement,
- Prévoit d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.
- Sollicite la subvention auprès du conseil départemental au titre de l'année 2026 ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel comme suit :

Sources	Montant	Taux
Etat – DETR 2025	37 065.86 €	27.57 %
Conseil Départemental (équipement de centralité)	26 887.51 €	20.00 %
Fonds propres HT	70 484.16 €	52.43%
Total HT	134 437.53 €	
TVA (20%)	26 887.51 €	
Total TTC	161 325.04 €	
Reste à charge de la Commune TTC	97 371.67 €	

- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et au règlement des dépenses.

DELIBERATION 2026/005 VIREMENT DE CREDIT N°1/2025

Pierre CLAMENT, le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation Conseil Municipal.
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : VC1

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires et h	-300,00		
739221 (014) : FNGIR	300,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE ET DE DEFENSE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Le conseil municipal ne souhaite pas adopter la motion

POINT SUR LE DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu un entretien avec la société WATTETCO et la société ORKANE en charge de réaliser les travaux qui devraient démarrer dans le courant du mois de mars.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux d'installation d'une antenne relais par la société Free Mobile sont en cours, la fin des travaux est prévue pour mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Pierre CLAMENT.